

# Les aides et opportunités : Pour les salariés

## 1- Aide à l'achat d'un véhicule plus propre

Il existe différentes aides financières, certaines cumulables, pour permettre l'investissement dans des véhicules plus propres et moderniser les flottes de véhicules :

- Les aides de l'Etat (bonus écologique) : testez votre éligibilité sur [www.primealaconversion.gouv.fr](http://www.primealaconversion.gouv.fr)
- Leasing social 2026 - Programme CEE 2026-2031 : Ce dispositif démarre le 16 juillet 2026 et se terminera le 31 décembre 2031. L'aide au leasing social 2026 est attribuée pour une location, d'une durée d'au moins trois ans (36 mois), d'une voiture particulière (VP) à motorisation électrique. Elle concerne uniquement les particuliers actifs :
  - dont le revenu fiscal de référence (RFR) par part est inférieur ou égal à 16 880 € (RFR/part de l'année N-2 à la date de paiement du premier loyer ; par exemple, pour un premier loyer versé en 2026, le RFR pris en compte est celui figurant sur l'avis d'imposition 2025 portant sur les revenus de 2024) ;
  - et effectuant un trajet du domicile vers le lieu de travail de plus de 10 km ou parcourant plus de 8 000 km par an avec leur véhicule personnel dans le cadre de leur activité professionnelle. En savoir plus sur : <https://www.asp.gouv.fr/>

## 2- Prise en charge des abonnements aux transports publics

La participation de l'employeur à hauteur de 50 % minimum du coût de l'abonnement à un service de transport public (transports en commun et vélos publics) est obligatoire.

En savoir plus sur : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F19846>

## 3- Billet congé annuel SNCF

La SNCF propose de bénéficier une fois par an d'un tarif réduit pour l'achat de billets de train aller-retour à l'occasion d'un congé annuel en France.

En savoir plus sur : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2328>

## 4- Forfait Mobilités Durables

La Loi d'Orientation des Mobilités de 2019 a instauré le Forfait Mobilités Durables, un forfait qui permet aux employeurs de prendre en charge les frais engagés par leurs salariés utilisant des modes alternatifs (trottinette, vélo personnel ou partagé, covoiturage...) pour leurs déplacements domicile-travail.

## 5- Prime transport

Sous certaines conditions et de manière facultative, l'employeur peut instituer une prise en charge des frais de carburant ou de recharge des véhicules électriques ou à hydrogène, pour les déplacements domicile-travail.

En savoir plus sur : <https://www.urssaf.fr/accueil/employeur/beneficier-exonerations/frais-professionnels.html>

## 6- Les réseaux de l'inclusion et ses partenaires en Périgord Vert

Vous n'avez pas de moyen de transport adapté pour faciliter votre accès à l'emploi, à l'alternance, au stage ?

Pour lever ces freins et accélérer votre insertion professionnelle, le Pays Périgord Vert et ses partenaires proposent des permanences et des stands itinérants en "conseil et accompagnement à la mobilité" sur votre territoire.

En savoir plus : <https://www.perigord-vert.com/pour-tous-conseil-et-accompagnement/>

## 7- Aide à l'achat d'un vélo

Une aide de la commune (à vérifier directement en mairie)

Vous pouvez également débloquer votre épargne salariale pour acquérir un vélo à assistance électrique neuf.

En savoir plus : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2142>